

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 22 octobre 2021 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumetts le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de la parcelle 1419/19510 du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé de la Ville

La Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue de l'Alzette », n° 1419/19510, place (occupée), partie bâtiment, d'une contenance de 02 ca du Domaine Public Communal dans le Domain Privé de la Ville. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante. La parcelle fait partie du bâtiment sis 136, rue de l'Alzette, bâtiment qui sera repris dans un bail emphytéotique pour le Musée National de la Résistance.

Ce point est donc à voter à l'ordre du jour du Conseil Communal avant le vote du point « Acte de bail emphytéotique et constitution de servitude par devant Maître Meyers entre la Ville et la Fondation Musée National de la Résistance.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malano
Ingénieur-Directeur